DROIT COMMUN - PHB 2.0
CONTREPARTIES EN DROITS DE RESERVATION LOCATIVE AU BENEFICE D'ACTION LOGEMENT SERVICES

BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT UNIQUE (DU)
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FAMILIAUX, Y COMPRIS RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES ET LOGEMENTS JEUNES LOI ÉLAN
LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES FAMILIAUX
METROPOLE ET DROM

Négociation en droit unique - Barème plafond en K€

05/09/2024

Valeur plafond d'une attribution sur logement NEUF (1er tour)	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
	ZONES													
	A/Abis		19	15	12					10				
	B1													
	B2 et C		13	12	10					8				
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	50												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	35												
	Autres communes d'Ile de France	30												
	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								18					
	Rhône : Métropole de Lyon **Ain :** Cessy, Chevry, Divonne les Bains, Ferney voltaire, Gex, Ornex, Prévessin Moens, Segny, Sergy, saint Genis Pouilly, Sauvergny, Thoiry, Versonnex **Savoie Mont Blanc :** Annemasse, Chamonix, Collonges sous Saleve, Cranves Sale, Ambilly, Vetraz Monthoux, Gaillard, Ville la Grand, Poisy, Epagny Metz Tessy, Argonay, Saint Julien en Genevois Annecy commune nouvelle : Annecy, Annecy le Vieux, Cran Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod			20										
	Hauts de France Communes limitrophes à l'Ile de France					20								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					15								
	Communes de l'Euro-Métropole de Strasbourg										12			
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du sillon mosellan													
	Rennes Métropole													13

Valeur plafond d'une attribution sur logement ANCIEN (hors 1er tour)	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
	TOUTES ZONES		14	10	8					6				
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	25												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	18												
	Autres communes d'Ile de France													
	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								13					
	Rhône : Métropole de Lyon **Ain :** Cessy, Chevry, Divonne les Bains, Ferney voltaire, Gex, Ornex, Prévessin Moens, Segny, Sergy, saint Genis Pouilly, Sauvergny, Thoiry, Versonnex **Savoie Mont Blanc :** Annemasse, Chamonix, Collonges sous Saleve, Cranves Sale, Ambilly, Vetraz Monthoux, Gaillard, Ville la Grand, Poisy, Epagny Metz Tessy, Argonay, Saint Julien en Genevois Annecy commune nouvelle : Annecy, Annecy le Vieux, Cran Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod			14										
	Hauts de France Communes limitrophes à l'Ile de France					15								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					12								
	Communes de l'Euro-Métropole de Strasbourg										8			
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du sillon mosellan													
	Rennes Métropole													9

DROIT COMMUN - PHB 2.0
CONTREPARTIES EN DROITS DE RESERVATION LOCATIVE AU BENEFICE D'ACTION LOGEMENT SERVICES

BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT DE SUITE (DS)
LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES FAMILIAUX
METROPOLE ET DROM

Négociation en droit de suite - Barème plafond en K€

05/09/2024

	Zones et territoires spécifiques par région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
Valeur plafond pour un droit de suite	A/Abis		40	35	25					18				
	B1													
	B2 et C		25	25	18					12				
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	90												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	70												
	Autres communes d'Ile de France													

En DS, la durée des réservations est adossée à la durée du prêt

DROIT COMMUN - PHB 2.0
CONTREPARTIES EN DROITS DE RESERVATION LOCATIVE AU BENEFICE D'ACTION LOGEMENT SERVICES

BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT UNIQUE (DU)
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET INTERMEDIAIRES PARTAGES EN COLOCATION
METROPOLE ET DROM

Négociation en droit unique - Barème Plafond en K€, défini à la place

05/09/2024

	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
Valeur plafond d'une attribution sur logement NEUF (1er tour)	**ZONES**													
	A/Abis		9,5	7,5	6					5				
	B1													
	B2 et C		6,5	6	5					4				
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	25												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	17,5												
	Autres communes d'Ile de France	15												
	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								9					
	Rhône : Métropole de Lyon **Ain :** Cessy, Chevry, Divonne les Bains, Ferney voltaire, Gex, Ornex, Prévessin Moens, Segny, Sergy, saint Genis Pouilly, Sauvergny, Thoiry, Versonnex **Savoie Mont Blanc :** Annemasse, Chamonix, Collonges sous Saleve, Cranves Sale, Ambilly, Vetraz Monthoux, Gaillard, Ville la Grand, Poisy, Epagny Metz Tessy, Argonay, Saint Julien en Genevois Annecy commune nouvelle : Annecy, Annecy le Vieux, Cran Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod			10									
	Hauts de France Communes limitrophes à l'Ile de France					10								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					7,5								
	Communes de l'Euro-Métropole de Strasbourg										6			
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du sillon mosellan													
	Rennes Métropole													6,5

	Zones et territoires spécifiques par Région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
Valeur plafond d'une attribution sur logement ANCIEN (hors 1er tour)	**TOUTES ZONES**		7	5	4					3				
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	12,5												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	9												
	Autres communes d'Ile de France													
	DROM (Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte-La Réunion))								6,5					
	Rhône : Métropole de Lyon **Ain :** Cessy, Chevry, Divonne les Bains, Ferney voltaire, Gex, Ornex, Prévessin Moens, Segny, Sergy, saint Genis Pouilly, Sauvergny, Thoiry, Versonnex **Savoie Mont Blanc :** Annemasse, Chamonix, Collonges sous Saleve, Cranves Sale, Ambilly, Vetraz Monthoux, Gaillard, Ville la Grand, Poisy, Epagny Metz Tessy, Argonay, Saint Julien en Genevois Annecy commune nouvelle : Annecy, Annecy le Vieux, Cran Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod			7									
	Picardie - communes limitrophes à l'Ile de France					7,5								
	Métropole Européenne de Lille (MEL)					6								
	Commune sde l'Euro-Métropole de Strasbourg										4			
	Le Grand Nancy, Reims Métropole, Metz Métropole, Thionville et communes du sillon mosellan													
	Rennes Métropole													4,5

DROIT COMMUN - PHB 2.0
CONTREPARTIES EN DROITS DE RESERVATION LOCATIVE AU BENEFICE D'ACTION LOGEMENT SERVICES

BAREME DE VALORISATION DES CONTREPARTIES EN DROIT DE SUITE (DS)
STRUCTURES COLLECTIVES ET D'HÉBERGEMENT (hors Résidences mobilité - Logements pour salariés saisonniers du tourisme - FTM)
METROPOLE ET DROM

Négociation en droit de suite - Barème plafond en K€

05/09/2024

	Zones et territoires spécifiques par région	IDF	PACAC	AURA	OCCITANIE	HAUTS DE France	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE AQUITAINE	DROM	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	GRAND EST	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE	BRETAGNE
Valeur plafond pour un droit de suite	ZONES SCELLIER													
	A/Abis		40	35	25					18				
	B1													
	B2 et C		25	25	18					12				
	ZONES SPECIFIQUES													
	Paris	75												
	Communes de la 1ère couronne (départements 92 - 93 - 94 (MGP))	54												
	Autres communes d'Ile de France													

En DS, la durée des réservations est adossée à la durée du prêt

DROIT COMMUN - PHB 2.0
CONTREPARTIES EN DROITS DE RESERVATION LOCATIVE AU BENEFICE D'ACTION LOGEMENT SERVICES

CONTREPARTIES EN DROIT DE SUITE (DS)
RHVS-MOBILITE - RESIDENCES MOBILITE - LOGEMENTS POUR SALARIÉS SAISONNIERS DU TOURISME - FTM
METROPOLE ET DROM

Négociation en droit de suite - Barème plafond en K€

05/09/2024

Résidences Hôtelières à Vocation Sociale-Mobilité (RHVS-Mobilité)	Le nombre de contreparties négociées, en droit de désignation multiple sur la durée du prêt (DS), doit représenter, en fonction du pourcentage de l'intervention d'Action Logement Services dans le prix de revient prévisionnel de l'opération, entre 35 et 70 % des logements de l'opération. Les conditions de mise en oeuvre des droits de réservation seront précisées dans une convention (le nombre, la durée, les modalités et la tarification). Les tarifs appliqués aux salariés des entreprises assujetties à la PEEC seront inférieurs à minima de 10 % au tarif fixé par l'exploitant.
Résidences Mobilité	Le nombre de contreparties négociées, en droit de désignation multiple sur la durée du prêt (DS), doit représenter, en fonction du pourcentage de l'intervention d'Action Logement Services dans le prix de revient prévisionnel de l'opération, entre 35 et 70 % des logements de l'opération. Les conditions de mise en oeuvre des droits de réservation seront précisées dans une convention (le nombre, la durée, les modalités et la tarification). Les tarifs appliqués aux salariés des entreprises assujetties à la PEEC seront inférieurs à minima de 15 % aux loyers du marché.
Logements pour salariés saisonniers du tourisme	Le nombre de réservations est négocié entre le Maître d'ouvrage et Action Logement Services en droit de désignation multiple sur la durée du prêt (DS). Ce nombre est au minimum égal à 50 % des logements de l'opération.